



Parent d'enfant français désireux de rejoindre les siens

Par **nicha1970**, le **28/05/2012** à **22:15**

Bonjour,

je viens vers vous pour trouver des reponses a mes preoccupations merci d'avance

je vis au mali pere d un garcon de 1 annee et trois mois bientot ne en france d une mere francaise

la mere est en instance de divorce cela fait bientot deux annee et vit chez elle depuis le debut de la procedure

en decembre 2011 j ai fait la reconnaissance de mon petit garcon a l ambassade ici a bamako en mention sur les extraits de mon fils figurent mon nom la date et le lieu de la reconnaissance preuve que cela a ete pris en compte

nous avons un projet e mariage en vue pour la rejoindre dan le but de jouer mon plein role d education et assumer toutes les charges y afferant fonde notre famille en sommes

alors questions

le divorce n etant pas encore prononce

y a t il possible de vivre avec elle en france sans etre marie legalement en attendant la fin de cette procedure

quels risques j encoure si je choisi cette voie de maniere legale bien sur

que me conseillez vous

merci pour votre attention

Par **Tisuisse**, le **28/05/2012** à **23:17**

Bonjour,

Votre requête a peu de chance d'aboutir. En effet, la mère de cet enfant est mariée, donc son mari est le père biologique présumé de son enfant. Un enfant, au regard de la loi, ne peut pas avoir 2 pères biologiques.

Par **nicha1970**, le **29/05/2012** à **00:06**

il y a possilite si mes connaissances sont bonnes d avoir recours au test d ADN pour prouver qu effectivemnt ce enfant est le mien
passer cette etape mes questions restent toujours posees

le divorce n etant pas encore prononce

y a t il possibite de vivre avec elle en france sans etre marie legalement en attendant la fin de cette procedure

quels risques j encoure si je choisi cette voie de maniere legale bien sur

que me conseillez vous

merci pour votre attention

Par **Tisuisse**, le **29/05/2012** à **05:56**

Les tests ADN ne seront une preuve irréfutable que s'il sont demandés pa un juge et effectués par un laboratoire agréé.